

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du **19 JUIN 2025**

Délibération n° 2025-06-07

Objet de la Délibération :

Convention de partenariat avec la Communauté de Communes du Pays des Écrins pour la refacturation des forfaits de ski pour l'année 2024-2025.

**Présidence de M. Alain SANCHEZ,
Maire de L'Argentière-La Bessée**

15 membres en exercice dont :

5 absents et représentés : Sandra BONNET qui donne procuration à Carine QUILICI, Christine LAZARINI qui donne procuration à Serge THIVOLLE, Sandrine REYMOND qui donne procuration à Dominique BARNÉOUD, Éric RIPPERT qui donne procuration à Alice PRUD'HOMME, Carole ROBERT qui donne procuration à Marie-Noëlle DISDIER

1 absent non représenté : Florent LONGIS

9 présents : Alain SANCHEZ, Dominique BARNÉOUD, Serge THIVOLLE, Carine QUILICI, François ROTH, Marie-Noëlle DISDIER, Alice PRUD'HOMME, Maxime RANCON, Rémi ROUX

Soit 14 votants

**Date de convocation :
12 JUIN 2025**

Secrétaire de séance : Alice PRUD'HOMME

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération municipale du 17 octobre 2024 déterminant les conditions d'achat et de revente des forfaits de ski pour la saison 2024/2025.

Il précise que le trésorier demande à ce que les modalités soient formalisées par le biais d'une convention dont il donne lecture du projet.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité (14 voix pour) :

- Approuvent l'exposé de Monsieur le Maire,
- L'autorisent à signer la convention de partenariat avec la Communauté de Communes du Pays des Écrins pour la refacturation des forfaits de ski pour l'année 2024-2025.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CONFORME,

L'ARGENTIERE-LA BESSÉE, LE 19 JUIN 2025

**Le Maire,
Alain SANCHEZ**